

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGÀ

ORDONNANCES SOUVERAINES
Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGÀ



D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ NATIONALE

ANNONCE N° 07

OSP-2019/04-01

Portant abrogation de l'Ordonnance N° O-2018/08-07

Vu la Constitution ;
Sur proposition du Chancelier Princier ;
Sur rapport de la DGSi n°DGSi-2019/0329-001 ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2018/08-07** portant nomination de Monsieur Jean-Noël CERVERA au poste de Commandant du Corps de Gendarmerie de la Principauté de Seborga, élevé au grade de Général.

Article 1^{er} : Cette Ordonnance Souveraine Princière déchoit de facto Monsieur Jean-Noël CERVERA de la nationalité seborgienne.

Article 2 : Cette Ordonnance Souveraine Princière retire de facto le droit à la détention d'un passeport diplomatique à Monsieur Jean-Noël CERVERA (Ordonnance O-2018/12-05 du 15 décembre 2018).

Signée le 1^{er} avril 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 08

OSP-2019/04-02

Portant abrogation de l'Ordonnance N° O-2018/03-05, sur la nomination de Monsieur Claude TESSIER au poste d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire

**Vu la Constitution ;
Sur proposition du Chancelier Princier ;
Sur rapport de la DGSi n° DGSi-2019/0329-001 ;**

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2018/03-05** portant nomination de Monsieur Claude TESSIER au poste d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la Principauté de Seborga.

Article 1^{er} : Cette Ordonnance Souveraine Princière déchoit de facto Monsieur Claude TESSIER de la nationalité seborgienne.

Article 2 : Cette Ordonnance Souveraine Princière retire de facto le droit à la détention d'un passeport diplomatique à Monsieur Claude TESSIER (Ordonnance O-2018/12-05 du 15 décembre 2018).

Signée le 1^{er} avril 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

ANNONCE N° 09

OSP-2019/04-03

**Portant domiciliation de la Chancellerie, des Départements, de la DILAPS,
Du Corps de Gendarmerie, de la Direction des Services Judiciaires, du Palais de Justice, de
l'Administration pénitentiaire, de la DGSE-AS, de la DGSJ, de la Maison du Prince, du Cabinet
du Prince, de la Maison Souveraine Princière, de la Direction du Trésor,
de la BCPS, de l'ASD, de l'INPS.**

En vertu de l'article 117 de la Constitution,
Sur proposition du Chancelier Princier ;
Sur décision de la Direction des Services Judiciaires ;

Nous, **Nicolas 1^{er}** Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de
Seborgia, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

La domiciliation des institutions aux adresses suivantes :

Article 1 : Chancellerie / Départements :

Via Antonio Maccario n°5 - Seborgia 18012 - Principauté de Seborgia

Article 2 : Direction des Services Judiciaires (DSJ) / Palais de Justice / Administration pénitentiaire :

Via Antonio Maccario n°5 A - Seborgia 18012 - Principauté de Seborgia

Article 3 : Agence Seborgienne de Développement (ASD) / Direction du Trésor de la Principauté de
Seborgia :

Via Giacomo Matteotti n°4 A - Seborgia 18012 - Principauté de Seborgia

Article 4 : Direction Générale de la Sécurité Extérieure - Affaires Stratégiques (DGSE-AS) :

Via Giacomo Matteotti n°10 - Seborgia 18012 - Principauté de Seborgia

Article 5 : Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSJ) :

Via Giacomo Matteotti n°12 - Seborgia 18012 - Principauté de Seborgia

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGIA

Article 6 : Institut de Normalisation de la Principauté de Seborga (INPS) :
Via Giacomo Matteotti n°16 B - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 7 : Banque Centrale de la Principauté de Seborga (BCPS) :
Via Giacomo Matteotti n°18 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 8 : Maison du Prince / Cabinet du Prince :
Via Della Zecca n°12 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 9 : Maison Souveraine Princièrè :
Via Della Zecca n°19 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 10 : Direction de l'Information Légale et Administrative de la Principauté de Seborga (DILAPS) :
Via Giuseppe Verdi n°27 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 11 : Service de Haute Protection du Prince (SHPP) et Corps de Gendarmerie de la Principauté de Seborga :
Via Giuseppe Verdi n°28 - Seborga 18012 - Principauté de Seborga

Article 12 : L'article 5 de l'Ordonnance O-2018/08-05 est abrogé.

Article 13 : Cette Ordonnance Souveraine Princièrè prend effet ce jour et sera publiée au Journal Officiel de la Principauté de Seborga.

Signée le 8 avril 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}

JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 10

OSP-2019/04-04

Portant abrogation de l'Ordonnance N° O-2018/05-03

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance OSP-2019/04-02 ;

Sur proposition du Chancelier Princier ;

Nous, Nicolas 1^{er}, Prince Souverain de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

ORDONNONS

L'abrogation de l'Ordonnance n° **O-2018/05-03** portant sur l'adresse du siège du Bureau de Représentation de la Chancellerie de la Principauté de Seborga en France.

Signée le 11 avril 2019 par :
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1^{er}